Image not found or type unknown

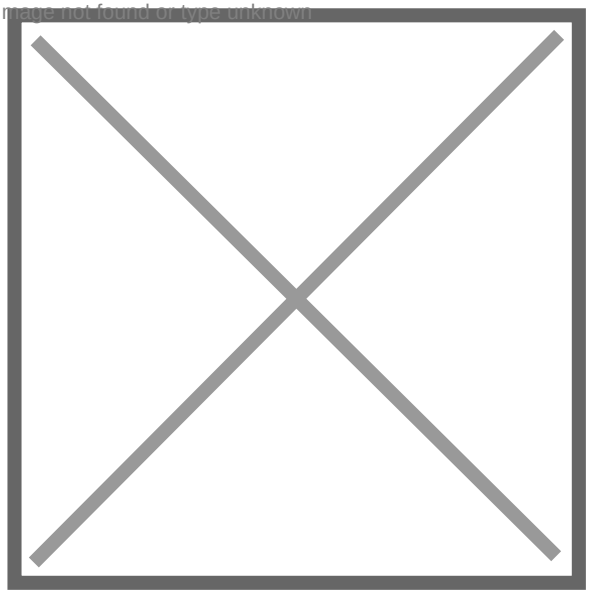

Station-service avec pré-paiement du carburant

Par **jurion**, le **21/05/2019** à **11:55**

Bonjour,

Suite à la malhonnêteté de trop nombreux clients qui partaient en prenant la fuite, sans payer le carburant, les stations services avec du personnel en caisse, demandent un prépaiement du carburant avant de se servir.

Je voudrai savoir, si on a mal estimé la contenance de son réservoir et qu'on a trop payé car le réservoir du véhicule est plein avant d'atteindre le montant du volume de carburant payé. Est-ce que le carburant non pompé et le trop versé en espèces reste définitivement acquis au commerçant ?

Par **Lag0**, le **21/05/2019** à **13:29**

Bonjour,
Je ne connais pas le prépaiement en espèces...
Dans le cas du prépaiement en carte bancaire, vous annoncez la somme maximale que vous souhaitez mettre en carburant. Si vous en mettez moins, c'est bien la somme correspondante à la quantité servie qui est prélevée et non pas la somme maximale annoncée avant de vous servir.
Je suppose qu'en cas de prépaiement en espèces, on vous rend le trop perçu immédiatement...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés